

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2892**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Technicien en qualité et distribution des produits alimentaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président d'université, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les principaux produits frais alimentaires sont les laitages, les viandes, les poissons, les fruits et les légumes. Ce professionnel officie dans le secteur de la qualité industrielle ou dans la distribution alimentaire.

Le technicien supérieur qualité travaille sous l'autorité du responsable qualité. En relation avec les services de production, d'expédition et de maintenance, il participe à l'élaboration de la politique qualité de l'entreprise.

Il contrôle les produits alimentaires aux différentes étapes de la production et veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il vérifie la température, prélève des échantillons pour évaluer leur conformité aux normes et calculer le pourcentage de défauts. Il surveille le marquage des produits afin de permettre leur traçabilité.

Par ailleurs, il prend part à la rédaction de manuels qualité et organise des actions de formation. Il assure également une veille réglementaire et stratégique.

Le chef de rayon produits frais anime et gère son rayon à partir d'objectifs fixés conjointement par le chef de département et le directeur de magasin.

Il reçoit des représentants et commande les produits auprès de fournisseurs. Lors de la réception, il gère le stockage des marchandises en fonction de leur nature et de leurs caractéristiques. Il veille au respect de la réglementation relative à la conservation des produits.

Au niveau du merchandising, il présente les produits sur les rayons et place les étiquetages. Il supervise les ventes et participe à la fixation des prix et à la décision de promotions commerciales. Il observe également la concurrence.

Il informe et conseille la clientèle, règle les litiges éventuels. Gérant le compte d'exploitation de son rayon, il vérifie les factures et les pièces comptables.

Etre autonome Avoir le sens du contact

Faire preuve de réactivité

Comprendre l'anglais technique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut occuper la fonction de technicien supérieur qualité dans l'industrie ou de chef de rayon du secteur produits frais dans la grande distribution.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Microbiologie et génie génétique - Physiologie animale et végétale
- Toxicologie, biochimie analytique et nutrition
- Génie industriel et alimentaire ; la qualité en entreprise
- Les pollutions, les déchets et leur traitement
- Physique appliquée aux processus industriels
- Statistiques, probabilités ; informatique
- Comptabilité générale et informatique ; gestion financière ; économie de l'entreprise ; marketing
- L'entreprise et son environnement juridique
- Techniques d'expression ; relations humaines ; langues (anglais, espagnol)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	idem

En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :